



# Chroniques de la MRC

## Mot du préfet

Madame, Monsieur,

L'amorce de la nouvelle année représente certes un temps propice pour procéder au lancement de la nouvelle chronique que la MRC de Portneuf tiendra en ces pages à tous les premiers dimanches de chaque mois. C'est avec grand plaisir que nous vous présentons aujourd'hui sa première édition.

Nous voulons par cet outil d'information établir d'abord et avant tout un lien privilégié avec la communauté régionale. Nous en profiterons pour vous présenter la structure, le rôle, les responsabilités, de même que les orientations de notre organisation. Vous serez alors à même de constater que la MRC de Portneuf constitue un organisme dynamique et bien ancré dans son milieu. Prônant une vision régionale, la MRC occupe, en effet, un rôle de leader dans la prise de décision en regard des dossiers et des enjeux régionaux.

Pour assumer l'ensemble de ses responsabilités, la MRC de Portneuf s'est dotée de trois services: administration, évaluation foncière et aménagement du territoire et urbanisme. C'est ce dernier service que nous vous proposons au départ de découvrir dans le texte ci-contre.

Je souhaite que cette série de rubriques vous permette de mieux connaître la MRC de Portneuf et, par la même occasion, qu'elle vous incite à utiliser davantage ses services et ses ressources. À titre d'acteur dans le développement de son milieu, je peux vous assurer que la MRC cherche à supporter du mieux possible les aspirations et les volontés de la communauté portneuvoise.

*Michel Matte*

## Saviez-vous que?



Le schéma d'aménagement et de développement révisé est maintenant disponible sur le site internet [www.portneuf.com](http://www.portneuf.com).

La prochaine assemblée publique du conseil de la MRC sera le 21 février 2007.

## Le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Les municipalités régionales de comté (MRC) ont été créées dans la foulée de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme adoptée en 1979. Elles succédaient ainsi aux anciennes corporations de comté. Cette loi avait pour objectifs entre autres de fixer le cadre d'élaboration et d'application des règles d'aménagement du territoire tant au niveau régional que local et de répartir les responsabilités de l'aménagement du territoire entre le gouvernement, la MRC et les municipalités.

Parmi les premières compétences qui lui ont été dévolues figurent celles de confectionner et d'adopter un schéma d'aménagement. Le schéma d'aménagement est par définition un outil de planification de l'organisation physique du territoire de la MRC. Il détermine pour un horizon à long terme de quelle façon le territoire va s'organiser et évoluer. Pour assumer l'élaboration de ce schéma d'aménagement de première génération, la MRC de Portneuf s'est dotée en 1983 d'un service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme composé de professionnels et de techniciens spécialisés dans ces domaines. Comme plusieurs autres MRC l'ont fait à cette époque, elle aurait pu confier ce mandat à des entreprises externes. Toutefois, elle considérait qu'il était plus profitable pour elle de posséder son propre bureau d'experts.

Après l'élaboration de ce premier schéma d'aménagement, le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme a continué d'assurer un support technique au conseil de la MRC sur toute question relevant de sa compétence en matière d'aménagement du territoire. On peut citer en guise d'exemple la modification et la révision du schéma d'aménagement, l'analyse de la conformité des règlements d'urbanisme au schéma d'aménagement, l'application et les modifications des règlements de contrôle intérimaire portant sur l'agriculture, la forêt et la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, la gestion des cours d'eau, l'analyse

des demandes d'autorisation, d'inclusion et d'exclusion présentées à la Commission de protection du territoire agricole du Québec et l'application de la réglementation d'urbanisme dans les territoires non organisés.

Le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme fournit également de l'information et une aide technique aux municipalités et aux personnes intéressées sur toute question qui relève de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'environnement et du zonage agricole. Il offre ainsi une aide précieuse et un support aux personnes et aux entreprises qui désirent investir dans la région en fournissant diverses informations se rapportant aux particularités socio-économiques, biophysiques et réglementaires du territoire et en guidant l'implantation des projets conformément aux objectifs du schéma d'aménagement.

En plus de ses activités normales, le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme est intervenu au fil des ans dans des champs d'activité variés pour supporter les initiatives prises par le conseil de la MRC de Portneuf. On peut citer par exemple les projets suivants: les parcs régionaux des lacs Long et Montauban et Jacques-Cartier/Portneuf, la planification des campings sur les terres publiques, le cadre écologique de référence, la conception et la mise à jour du répertoire ononymique, le service-conseil en urbanisme, le plan de gestion des matières résiduelles, le programme Villes et villages d'art et de patrimoine, le transport collectif, la réforme du système cadastral.

Le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme représente un maillon important de l'organisation que représente la MRC de Portneuf. Par ses activités, il contribue depuis bientôt 25 ans au développement de la région de Portneuf.

Jacques Landry

Directeur